ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 586

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Plan de relance »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(
Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	393 000 000
Cohésion	393 000 000	0
Plan pour l'égalité réelle en outre-mer	0	0
Fonds de compensation des charges fixes	0	0
Fonds de transition écologique des PME et TPE	0	0
Plan de relance pour la Polynésie française	0	0
TOTAUX	393 000 000	393 000 000
SOLDE	0	

ART. 33 N° **586**

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à instaurer une aide de 350 euros par mois d'état d'urgence sanitaire pour les anciens étudiants boursiers qui viennent de terminer leur formation initiale et qui sont à la recherche d'un emploi.

Les jeunes figurent au premier rang des victimes de la crise sanitaire, et en subissent les effets de plein fouet. Ces difficultés sont particulièrement prégnantes pour les 700 000 jeunes qui ont terminé en 2020 leur cursus et qui souhaitent s'insérer sur le marché du travail, et en particulier ceux qui disposaient d'une bourse lors de leurs études.

Dans ce contexte, et alors que le gouvernement a rétabli l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février, nous proposons d'instaurer durant les 4 mois de cette deuxième période d'état d'urgence sanitaire, une aide mensuelle de 350 euros en faveur des anciens étudiants boursiers venant d'achever leur cursus et qui se présentent sur le marché du travail.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi cet amendement procède à :

- Une augmentation de 393 000 000 € enAE et CP de l'action 02 « Jeunes » du programme 364 « Cohésion » (ceci est l'objet de notre amendement) ;
- Une diminution de 393 000 000 € enAE et CP de l'action 04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivité » (ceci est notre gage).

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés à l'accompagnement numérique de l'État des territoires et des entreprises. Ce sont les règles de recevabilité des amendements de crédits qui contraignent de gager cet amendement. Dans les faits, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.